



FORMATION CONTINUE 2025
VISIOCONFERENCE
EXERCICE PROFESSIONNEL
CYCLE (RE) INVENTE TA ROBE

4 sessions indépendantes les unes des autres

Bernadette LECA

Avocate au barreau de Marseille
Médiatrice près la Cour d'appel de Bastia / agréée CNMA
Coach

Virginie ALDIAS

Avocate au Barreau de Marseille.
Médiatrice près la Cour d'appel d'Aix en Provence / agréée CNMA.
Coach professionnel certifié RNCP.

80€ la séance

60€ / - 2 ans

Cycle en visioconférence, via zoom

Vendredi 14 novembre

De 9h30 à 12h30

SESSION 1
(RE) INVENTER MA ROBE

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Explorer et recalibrer leurs croyances sur le métier d'avocat, le travail, la réussite pour soutenir leur exercice professionnel
- Identifier leurs compétences, valeurs, talents, passions, activités clés et ressources clés pour les utiliser dans le cadre de leur exercice professionnel
- Se reconnecter à ce qui les anime en tant qu'avocat(e)
- Définir et soigner leur présentation, leur image et leur posture professionnelle.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Vos croyances sur l'avocat, le travail et la réussite
- Définir vos ressources : Qui êtes-vous ?
- Votre proposition de valeur en tant qu'avocat
- Votre image et votre posture tant qu'avocat

Moyens pédagogiques :

Identification de ses croyances ressources, neutres et limitantes

Outils de business coaching

Matrice de l'identité de Robert DILTS

Modalités d'évaluation de la formation :

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux), 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'Ecole leur attestation de présence.

Formation en visioconférence via zoom. Le lien est adressé par l'EFA (anciennement EDASOP) aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2024 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente

handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@efa-toulouse.fr

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)